

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **AMENAGEMENTS ROUTIERS**

#### **Création d'une nouvelle voie de circulation entre la RD 1201 et la RD 16. Concertation publique du 17 mai au 18 juin inclus.**

La Ville va créer une nouvelle voie de circulation routière au niveau du giratoire du Crêt Haut, afin de rejoindre la RD 16 via le chemin des Prés Bouvaux. Ce projet, en étude depuis quelques années, nécessitait des acquisitions foncières aujourd'hui réalisées.

- **Nature du projet**

Le territoire annécien connaît un développement urbain soutenu que la Ville doit conjuguer avec la préservation des espaces agricoles et des milieux sensibles.

Afin d'accompagner ce développement tout en évitant une circulation de transit potentiellement accidentogène dans les quartiers résidentiels proches, la construction d'une liaison routière entre la RD 1201 et la RD 16 est devenue nécessaire. Le trafic lié à l'installation de l'entreprise Amazon conforte cette nécessité d'une route de délestage.

Cette liaison permettra également de faciliter la jonction entre le sud de l'agglomération du Grand Annecy et la zone d'activités Altaïs, mais surtout de délester la RD 1201 dans sa partie habitée. Le transit routier en provenance du sud de l'agglomération bénéficiera d'une liaison directe vers la RD 16, route des Creuses. Cela aura un impact notable au niveau de la circulation entre le giratoire du Crêt Haut et celui de la Croisée.

Par ailleurs, cet aménagement permettra d'assurer une continuité pour les cyclistes.

- **Une concertation publique, du 17 mai au 18 juin inclus**

Dans ce cadre, une concertation publique se déroulera du 17 mai au 18 juin inclus. Une réunion publique se tiendra dans le respect des gestes barrière, le 10 juin 2021 à 19h en salle des convivialités de la mairie déléguée de Seynod.

En fonction de la situation sanitaire du moment, la réunion pourrait se tenir en visioconférence, accessible en cliquant sur le lien dédié affiché sur le site de la Ville : [www.annecy.fr](http://www.annecy.fr)

Pendant toute la période de la concertation, les habitants pourront consulter les dossiers d'information en mairie déléguée de Seynod et sur [www.annecy.fr](http://www.annecy.fr). Un registre papier sera à disposition, les remarques et commentaires pouvant aussi être déposés en ligne, via le formulaire dédié.

En fin de concertation un bilan sera publié sur le site Internet de la Ville.